

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 mai 2004

ESCARGOT DE LA CÔTE

Le Conseil Municipal réexamine la proposition publicitaire de la S.A.R.L "l'Escargot de la Côte" pour l'apposition du blason communal sur les wagons et l'encart dans la brochure distribuée au départ du train.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal refuse l'achat de l'emplacement blason et se prononce favorable à l'encart dans la revue, avec droit de regard sur le texte de présentation de la commune et les photos, pour un montant annuel de 1100 € HT .

REVISION DU P.L.U.

Le maire rapporte les éléments de l'étude présentée par le cabinet URBICAND et la paysagiste Pascale JACOTOT, pour la définition des futures zones constructibles réalisables rapidement puis à plus longue échéance, ainsi que la création éventuelle d'une zone d'activité artisanale.

Le Conseil Municipal est favorable à un accroissement raisonné de la construction, en intégrant une part de locatif ainsi qu'à la préservation de l'espace jardins.

Le projet d'aménagement de la RN74 avec un rond-point oblong à l'entrée sud du village et la réintroduction d'allées d'arbres est également soumis à la réflexion de l'assemblée. Chacun des membres reçoit un document récapitulatif de toutes ces hypothèses afin de faciliter l'étude.

TRAVAUX PLACE DE L'EGLISE

Les travaux se déroulent normalement et ne semblent pas engendrer pour l'instant de gêne importante.

TRAVAUX CIMETIERE

les travaux de réfection du mur du cimetière sont bien avancés et il est constaté une malfaçon qui sera reprise prochainement par l'entreprise.

TERRAIN MAGNIEN ROGER

Monsieur MAGNIEN Roger est propriétaire d'un terrain près de l'ancienne décharge communale dont il a fixé les limites sans consulter les différents joignants et pour lequel il s'est aménagé un accès sur la commune.

Il apparaît indispensable, dans un premier temps, de procéder à un bornage avec tous les intervenants. Monsieur MAGNIEN en est informé.

CONVENTION GIROD

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le renouvellement de la convention de signalétique commerciale avec la société GIROD de Morez, Jura, pour une durée de cinq ans.

REMBOURSEMENT GROUPAMA

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de 106,56 € de Groupama Assurances, correspondant à une remise sur l'achat de matériel de prévention sécurité.

CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil Municipal désigne Monsieur le Maire, Pierre BOISSET correspondant défense pour assurer un relais d'information au sein du conseil et auprès des administrés.

AFFAIRE TABLEAU SYNOPTIQUE

Le mémoire présenté par Maître MARQUE, sur l'affaire du tableau synoptique réalisé par Monsieur Pierre LIGNIER est porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal.

TOUR DE GARDE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES

Voir tableau en annexe

DESAFFECTATION DE LOGEMENT

Vu l'avis favorable de la préfecture de CÔTE D'OR du 10 mai 2004, le Conseil Municipal décide de la désaffectation du logement de fonction d'instituteurs et de la salle de classe primaire situés respectivement au 12 et 14 Grande Rue.

QUESTIONS DIVERSES

♠ Rallye des Charmes

✍ Prochain conseil le 19 juin 2004

Fait à Morey Saint Denis le 1^{er} juin 2004.

Le maire, Pierre BOISSET.